

# RÉGION SUD



# PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR



## Lettre d'Information de la Maison de la Région de Vaucluse

135 avenue Pierre Sépard - MIN d'Avignon Bât D4 - 84000 AVIGNON  
Tél : 04 90 14 40 60 - [maisondelaregion84@maregionsud.fr](mailto:maisondelaregion84@maregionsud.fr)

Cette lettre est destinée à vous informer des actions entreprises par la Région Sud. N'hésitez pas à la diffuser autour de vous ou à demander votre inscription à l'adresse suivante : [maisondelaregion84@maregionsud.fr](mailto:maisondelaregion84@maregionsud.fr)

[Vous pouvez demander votre désinscription en utilisant la même adresse mail](mailto:maisondelaregion84@maregionsud.fr)

### Edition du 16 juillet 2021

## La nouvelle mandature du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur



# LE NOUVEL EXÉCUTIF RÉGIONAL - MANDATURE 2021

## LE PRÉSIDENT



**Renaud MUSELIER**  
COP d'avance,  
lutte contre le réchauffement climatique  
et transition énergétique

## LES VICE-PRÉSIDENTS



**Christian ESTROSI**  
Président délégué  
aux Grands événements,  
aux Relations Internationales  
et à la Francophonie



**Chantal EYMEOUD**  
Deuxième Vice-Présidente,  
en charge du Plan Montagne  
et des Affaires européennes



**François DE CANSON**  
Troisième Vice-Président,  
en charge du développement  
économique, de l'attractivité,  
du tourisme et de la prévention  
des risques majeurs



**Sophie JOISSAINS**  
Quatrième Vice-Présidente,  
en charge de la Culture



**David GEHANT**  
Cinquième Vice-Président,  
en charge de l'aménagement  
du territoire, de l'aide  
aux communes  
et aux intercommunalités

## LES VICE-PRÉSIDENTS



**Bénédicte MARTIN**  
Sixième Vice-Présidente,  
en charge de l'Agriculture,  
de la viticulture, de la ruralité  
et du terroir



**Jean-Pierre COLIN**  
Septième Vice-Président,  
en charge des Finances  
et des partenariats  
de coopération



**Véronique BORRE**  
Huitième Vice-Présidente,  
en charge de la Sécurité,  
de la défense, du soutien  
aux forces de l'ordre  
et de l'innovation  
pour une région apaisée



**Nicolas ISNARD**  
Neuvième Vice-Président  
en charge de la Formation  
professionnelle et de la  
politique de l'emploi



**Marie-Florence BULTEAU-RAMBAUD**  
Dixième Vice-Présidente  
en charge de l'Éducation,  
des Lycées, de l'orientation  
et de l'apprentissage

## LES VICE-PRÉSIDENTS



**Serge AMAR**  
Onzième Vice-Président  
en charge de l'Artisanat,  
du Commerce  
et des TPE-PME



**Virginie PIN**  
Douzième Vice-Présidente  
en charge de l'Art de vivre en  
Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
du patrimoine  
et des traditions



**Jean-Pierre SERRUS**  
Treizième Vice-Président  
en charge des transports  
et de la mobilité durable



**Jacqueline BOUYAC**  
Quatorzième Vice-Présidente  
en charge du renouveau  
démocratique,  
de la participation citoyenne  
et du renforcement des  
services publics



**Ludovic PERNEY**  
Quinzième Vice-Président  
en charge de la Jeunesse,  
des Sports et de la vie  
étudiante

## CONSEILLERS SPÉCIAUX

**Georges LEONETTI**  
Conseiller régional spécial  
en charge de la santé, de la lutte contre la pandémie,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche

**Sabrina AGRESTI-ROUBACHE**  
Conseillère régionale spéciale  
en charge des grandes causes régionales :  
lutte contre les violences faites aux femmes  
et lutte contre le harcèlement scolaire

## COMMISSIONS D'ÉTUDE ET DE TRAVAIL



1. **Commission Tourisme**  
Sophie VAGINAY
2. **Commission Transports et Ports**  
Jean-François PERILHOU
3. **Commission Politique de la formation et de l'emploi**  
Mohamed MAHALI
4. **Commission Lycées et Orientation**  
Claude ALEMAGNA
5. **Commission Santé, Handicap, Enseignement supérieur, recherche**  
Josy CHAMBON
6. **Commission Sécurité - Défense**  
Aurore BRUNA
7. **Commission Entreprises - Artisanat et commerce - Économie sociale et solidaire, économie circulaire**  
Isabelle SAVON
8. **Commission Biodiversité, mer et littoral, Parcs Naturels Régionaux, Risques - Préparation du Congrès mondial de la nature**  
Christophe MADROLLE
9. **Commission développement économique et digital, Industrie, export et attractivité**  
Bernard KLEYNHOFF
10. **Commission Finances, administration générale et ressources humaines**  
Alexandre DORIOL
11. **Commission Transition énergétique, stratégie des déchets, Qualité de l'air**  
Anne CLAUDIUS-PETIT
12. **Commission Sport, Préparation des JO 2024**  
Hervé LIBERMAN
13. **Commission Jeunesse, vie étudiante et lien intergénérationnel**  
Bruno GENZANA
14. **Commission Formations Sanitaires et Sociales**  
Bertrand MAS-FRAISSINET
15. **Commission Patrimoine, traditions et langues régionales**  
Jean-Pierre RICHARD
16. **Commission Transition numérique des entreprises et des territoires, Aménagement, Économie numérique**  
Françoise BRUNETEAUX
17. **Commission Territoires de coopération - Méditerranée du Futur**  
Marion BAREILLE
18. **Commission Lutte contre les inégalités, Solidarités, Défense des droits des femmes**  
Jennifer SALLES-BARBOSA



## COMMISSIONS D'ÉTUDE ET DE TRAVAIL (SUITE)



**19. Commission Rayonnement Culturel**  
Richard GALY



**20. Commission Europe, préparation de la présidence française de l'Union européenne**  
Magali ALTOUNIAN



**21. Commission Agriculture, Ruralité, Elevage et Forêt**  
Jean-Paul DAVID



**22. Commission Massif Alpin**  
Colette FABRON

## CONSEILLERS RÉGIONAUX DÉLÉGUÉS



**Conseiller régional délégué au patrimoine et à la mémoire**  
Richard STRAMBIO



**Conseillère régionale déléguée au bien-être animal**  
Véronique DELFAUX



**Conseiller régional délégué à la stratégie de traitement des déchets**  
Jean-Marc DELIA



**Conseillère régionale déléguée aux relations transfrontalières**  
Laurence BOETTI-FORESTIER



**Conseiller régional délégué aux ports de plaisance**  
Roger ROUX



**Conseiller régional délégué aux Marchés d'Intérêt National (MIN)**  
Bruno BETTATI



**Conseiller régional délégué aux relations avec les communes**  
Georges CRISTIANI



**Conseiller régional délégué au numérique et à l'innovation**  
Alain GARGANI



**Conseillère régionale déléguée à la construction de la Région Sûre**  
Caroline POZMENTIER



**Conseillère régionale déléguée à l'égalité femmes-hommes**  
Dominique BROGI



**Conseiller régional délégué à la vie artistique et culturelle**  
Michel BISSIERE



**Conseillère régionale déléguée à la relation avec les usagers des transports régionaux**  
Noëlle PALAZZETTI

## Election des vice-présidents et désignation des membres de la commission permanente

Les 15 vice-présidents et les 41 membres de la commission permanente ont été désignés. La commission permanente est composée du Président et des vice-présidents du Conseil régional ainsi que de membres des groupes politiques de l'assemblée.

Par délégation, le conseil régional attribue une partie de ses attributions à la commission permanente.

## Constitution des Commissions d'Etude et de Travail

L'assemblée plénière a procédé à la création des commissions d'étude et de travail, qui sont saisies des projets de délibérations soumis à l'assemblée et à la commission permanente, ainsi qu'à la désignation des présidents de commissions et de leurs membres, également issus des groupes politiques siégeant à l'assemblée.

## [Plus d'information sur la composition du conseil régional](#)

## Rappel des principales compétences de la Région

Le Conseil régional contribue au développement économique, social et culturel par une action directe sur la vie quotidienne des 5 millions d'habitants de notre Région : économie, tourisme, transports, lycées, formation professionnelle, sport ou encore culture.

### Ø Les compétences exclusives déterminées par la loi :

#### ***Éducation***

- Lycées d'enseignement général et professionnel : construction, rénovation, entretien, fonctionnement et sécurité. Restauration scolaire. Bourses.
- Stratégie pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.
- Gestion des personnels, hors enseignants.

#### ***Emploi et formation professionnelle***

- Information et orientation des élèves, étudiants et apprentis.
- Formations sanitaires et sociales (infirmier, aide-soignant, sage-femme, éducateur spécialisé...).
- Gestion de l'apprentissage et des formations en alternance.
- Insertion des jeunes en difficulté.
- Formation des demandeurs d'emploi.

#### ***Transports***

- Réseau ferré régional, TER, LER : gestion, entretien et sécurité et carte d'abonnement.
- Gares routières et cars.
- Transports scolaires interurbains.
- Gestion des ports.

### ***Développement économique***

- Aide aux entreprises.
- Soutien aux filières, à la recherche et développement, à l'investissement.
- Attractivité du territoire, développement de l'économie sociale et solidaire.
- Gestion des programmes européens : FEDER (Fonds Européen de Développement Régional), le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) ou encore le FSE (Fonds Social Européen).

### ***Aménagement du territoire et de l'environnement***

- Développement rural et urbain.
- Lutte contre le changement climatique, qualité de l'air.
- Gestion des déchets.
- Gestion des parcs naturels régionaux.

### **Ø Les compétences partagées avec d'autres collectivités :**

#### ***Santé***

- Lutte contre les déserts médicaux.
- Plan cancer.

#### ***Sport***

- Construction et entretien des équipements sportifs
- Soutien aux clubs et associations sportives
- Soutien de manifestations sportives.

#### ***Culture***

- Promotion des langues régionales.
- Soutien à la création artistique et aux musées régionaux.

#### ***Tourisme***

- Promotion du tourisme régional.

#### ***Lutte contre la fracture numérique***

- Développement du réseau Très haut débit.

## **AIDES ET APPELS A PROJETS**

### **DISPOSITIF « BOL D'AIR » POUR LES SOIGNANTS**

La Région offre un **forfait de 400 € aux personnels soignants** ayant travaillé au moins un mois durant le premier semestre 2021, au sein d'un service de soins critiques, dans un établissement de santé public ou privé de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ce forfait sera attribué pour des séjours **en hébergements touristiques effectués entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 septembre 2021, sur le territoire régional et d'un montant global minimum de 800 euros.**

Le dispositif s'adresse **aux 2 500 premiers personnels ayant déposé un dossier respectant les critères exigés**, retenus par ordre chronologique de complétude du dossier déposé, dans la limite d'une candidature par foyer et de la dotation budgétaire allouée à l'opération.

**Une plate-forme numérique d'inscription en ligne sera ouverte du 1er octobre 2021 à 9 heures au 22 octobre 2021 à 17 heures et accessible depuis le portail de la Région ou en cliquant sur le lien [Ma Région Sud \(maregionsud.fr\)](http://MaRégionSud.fr) .**

Pour être éligibles, les demandeurs doivent :

- ž Être personnel soignant au sein d'un établissement de santé public ou privé de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (médecin, infirmier-e, aide-soignant-e, agent de service hospitaliers) ;
- ž Avoir travaillé au sein d'un service de réanimation, de soins intensifs et de surveillance continue, pendant 1 mois minimum, au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021 ;
- ž Justifier d'une ou de plusieurs factures acquittées d'un montant global égal à 800 € TTC minimum, émise par un ou plusieurs hébergements touristiques inscrits au registre du commerce ;
- ž Avoir-réalisé ce ou ces séjours, entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 septembre 2021, en Provence-Alpes Côte d'Azur.

Tout hébergement touristique inscrit au registre du commerce et situé en Provence-Alpes-Côte d'Azur (départements des Bouches-du-Rhône (13), du Vaucluse (84), du Var (83), des Alpes-de-Haute-Provence (04), des Hautes-Alpes (05) et des Alpes Maritimes (06)) sera pris en compte.

Pour plus d'information : <https://www.maregionsud.fr/aides-et-appels-a-projets/detail/bol-dair-soignants>

## BOURSE RÉGIONALE AU MÉRITE

Lycéens, la Région Sud accorde une bourse régionale au mérite aux bacheliers boursiers ou non boursiers et particulièrement méritants.

### **Bénéficiaires**

Les boursiers et non boursiers ayant obtenu la mention « Très bien » au baccalauréat dans un des lycées de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur peuvent bénéficier de cette bourse régionale au mérite. Ainsi, en complément du dispositif national « aide au mérite » (900 €), la Région a mis en place la bourse régionale au mérite (400 €).

### **Comment ça marche ?**

Pour obtenir la bourse régionale au mérite, les bénéficiaires de la promotion doivent se rendre sur le portail des aides à la formation afin de créer leur compte et suivre les instructions.

A noter pour les années 2 et 3 : les boursiers ayant obtenu leur baccalauréat avec mention très bien à partir de 2019 et titulaires de l'aide au mérite ou encore attributaire d'une bourse régionale relevant du sanitaire ou du travail social doivent à nouveau déposer une demande chaque année sur le portail.

- Pour les boursiers : cela se traduit par une bourse de 400 € par an pendant trois ans
- Pour les non-boursiers : cela se traduit par une gratification de 400 € l'année d'obtention du baccalauréat

## DEMANDE EN LIGNE - à partir du 6 juillet 2021

Toute demande d'aide individuelle régionale doit être réalisée sur la plateforme dédiée en cliquant sur le bouton ci-dessous. L'utilisateur doit créer un compte ou se connecter à son compte existant puis effectuer une demande d'aide individuelle en fonction de son besoin. Les pièces justificatives nécessaires à l'instruction du dossier doivent être jointes directement dans le dossier dématérialisé.

### [Je dépose ma demande d'aide](#)

Service Bourse régionale au mérite

Permanence téléphonique du lundi au jeudi de 13h30 à 16h30 : 04 88 73 64 00

## **Rappel : Les dispositifs encore mobilisables**

**Dispositif régional opérationnel** pour aider au recrutement des jeunes :

- Pour l'emploi des jeunes, des **aides** sont versées aux entreprises pour encourager l'embauche : 500 jeunes en entreprises (CDD/CDI), 500 jeunes en stage, 500 jeunes en job étudiant.

Les **dispositifs d'urgence et FIER « renforcés »** sont encore disponibles : le **prêt Rebond** avec la BPI, le **Fonds Ess'OR** pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire, la **garantie Sud** avec bonification à hauteur de 80% et les subventions et avances remboursables dans le cadre du **dispositif Région Sud Attractivité et Défensif**.

Pour rappel, voici quelques dispositifs phares du **plan de reconquête économique régional** (celui-ci est en cours de déploiement et s'articule autour de 5 chantiers et 17 mesures) :

- **Prêt RSI COVID** pour le renforcement des fonds propres des entreprises ;
- **INVESTour**, prêt participatif dédié aux entreprises du tourisme et de l'évènementiel ;
- **Partenariat Régional d'Innovation**, soutien à l'innovation sous forme de subvention ou avance remboursable. Dispositif transitoire entre le PIA3 et le PIA 4 ;
- **Parcours Sud Industrie 4.0** afin de renforcer l'accompagnement et le soutien à l'investissement des entreprises industrielles vers l'industrie du futur et la transition énergétique.

Les services de la Région restent à votre écoute via le guichet unique (0805 805 145) et le portail des entreprises.

Retrouvez sur <https://www.maregionsud.fr/aides-et-appels-a-projets> la marche à suivre pour faire la demande de ces dispositifs et toutes informations.